



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ AVRIL - MAI 2015, N°18



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Marché unique du numérique
- P2 • Union des marchés des capitaux
 - Mieux légiférer
 - Partenariat transatlantique

L'Europe de l'artisanat

- P2 • Expo Milan 2015

Les CMA en action

- P3 • CMA du Rhône à Bruxelles

Euro brèves

P3

Chiffre clé

P3

L'actualité institutionnelle

Agenda numérique : inventer un cadre pour une concurrence loyale entre économie de proximité et économie numérique

La révolution numérique est en marche: la Commission européenne a dévoilé le 6 mai les mesures qu'elle prendra d'ici 2017 pour répondre à ce défi et créer un marché unique du numérique. Son objectif : aplanir les disparités entre achats en ligne et achats en magasin. Des mesures timides alors que ces évolutions devraient impliquer un véritable changement de logiciel. De nouveaux procédés révolutionnent la production dans les entreprises artisanales, de nouveaux modèles économiques font leur apparition. L'économie numérique concourt au développement de la productivité des entreprises artisanales par l'appropriation de nouvelles technologies. Mais, couplée au développement de l'économie dite «collaborative» et d'entreprises sans frontières, elle remet en cause l'équilibre des systèmes sociaux et économiques et s'affranchit d'un cadre fiscal, social et réglementaire qui n'est plus adapté. Les

mesures annoncées par la Commission devront garantir que la vente de biens immatériels et matériels en ligne s'inscrit dans une concurrence loyale vis-à-vis des entreprises de proximité, qui jouent un rôle clé dans la préservation du lien social et de l'emploi dans les territoires. Pour elles, pas d'optimisation fiscale ni de «forum shopping», mais les contraintes d'un cadre législatif en permanence complexifié.

L'APCMA attachera la plus grande importance aux initiatives annoncées, tout particulièrement en matière de TVA, de blocage géographique, de livraison et de plateformes en ligne. Le modèle économique de ces dernières porte, en essayant de déraciner les réglementations qui protègent les consommateurs, de véritables risques économiques et sociaux: monopoles, remise en cause de la qualification, évasion fiscale, déséquilibre des régimes de protection sociale et précarisation du travail.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

L'Union des marchés de capitaux : quelles pistes pour les entreprises artisanales ?

Le Livre vert de la Commission consacré au marché unique des capitaux dresse le constat suivant : un marché fragmenté et des investissements très en dessous des normes historiques. L'accès au financement est une problématique constante pour les entreprises artisanales, notamment s'agissant des crédits de trésorerie. Pour autant, les mesures annoncées ne pourront améliorer cette situation à défaut d'actions adaptées. Si d'autres modes de financement, comme le financement participatif, peuvent contribuer à améliorer la situation des

entreprises artisanales, le crédit bancaire reste leur source première de financement. L'artisan possède généralement son entreprise à titre individuel ou dans le cadre d'un actionariat limité au cercle familial. Conjugué aux faibles montants engagés et à un retour sur investissement prolongé, l'accès aux outils tels que capital-risque ou prise de participation est limité. Les solutions pérennes sont donc à rechercher dans la consolidation des outils traditionnels de financement et l'adaptation des nouveaux outils aux besoins des entreprises artisanales.

Un programme pour « mieux légiférer »

La Commission a adopté le 19 mai un programme pour renforcer l'élaboration des politiques avec pour mot d'ordre « moins de lois, mais de meilleures lois ». Parmi les initiatives annoncées : davantage de consultations et un comité indépendant pour l'examen de la réglementation. En 2014, dans sa réponse aux consultations publiques sur ce processus, l'APCMA avait appelé de ses vœux :

- l'application systématique du principe « Pensez aux petits d'abord » ;

- le développement des « tests PME », intégrant un volet spécifique pour les microentreprises ;
- la consultation des organisations intermédiaires représentatives de l'artisanat dans l'élaboration des textes qui concernent le secteur ;
- l'indépendance des structures chargées des études d'impact ;
- la disponibilité des documents et consultations publiques en français.

Quel sera l'impact du partenariat transatlantique sur les entreprises artisanales ?

Le Comité économique et social européen a organisé une audition sur l'impact du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement sur les PME. La conclusion provisoire du rapporteur : malgré sa valeur symbolique incontestable, le chapitre dédié aux PME n'est pas suffisant. Les petites entreprises doivent systématiquement être prises en considération dans les négociations portant sur chacun des chapitres. Une position partagée par l'APCMA. Une étude de la Commission révèle que les coûts liés aux barrières non tarifaires sont proportionnellement plus

élevés pour les petites que pour les grandes entreprises. Sur la base de ces résultats, la Commission réalisera une nouvelle étude consacrée aux entreprises qui exportent indirectement et à celles qui n'exportent pas. Un aspect essentiel des négociations reste la convergence réglementaire. Les négociations ne devront pas aboutir à une remise en cause du niveau élevé de sécurité des produits dans l'UE ni à permettre à des entreprises d'appliquer les normes les moins exigeantes au nom du principe de liberté de circulation entre les deux marchés.

L'Europe de l'artisanat

L'artisanat européen s'expose à Milan

L'exposition universelle de Milan 2015 vient d'ouvrir ses portes pour six mois autour du thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Les visiteurs et la presse sont unanimes sur le Pavillon de la France : une scénographie et des contenus de grande qualité. L'APCMA, membre du comité consultatif du commissariat général de l'exposition, contribue à ce succès : les artisans lauréats du prix Stars & Métiers dévoilent tout leur savoir-faire aux 10 000 visiteurs attendus chaque jour dans le Pavillon. La France a également souhaité mettre en lumière les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV), en leur réservant un espace au centre de son Pavillon. Ces initiatives mettent en valeur l'excellence et la richesse des territoires en présentant la diversité des métiers de l'artisanat.



Profitant de l'attractivité de l'exposition universelle, Confartigianato, organisation italienne de l'artisanat, organise un salon dédié à l'artisanat au cœur de Milan. L'« Italian makers village » a un double objectif : la promotion de la valeur culturelle et sociale de l'artisanat et l'internationalisation des entreprises. Huit cent entreprises artisanales italiennes des secteurs de l'alimentation, de la mode, du design et de la mécanique investiront cet espace jusqu'à l'automne. Les expositions se succéderont sur différents thèmes: l'artisanat digital, les territoires, les produits ou encore les start-up.

Les CMA en action

Séjour d'études de la CMA du Rhône à Bruxelles

La législation européenne a un impact concret sur le quotidien des entreprises artisanales. Pour mieux en comprendre les modalités d'élaboration et d'application, une délégation de la CMA du Rhône s'est rendue à Bruxelles du 22 au 24 avril. Les élus et le comité de direction de la CMA ont été accueillis au Parlement européen par sa vice-présidente, la députée Sylvie Guillaume, puis par les services de la Commission européenne en charge du Small Business Act, de la formation professionnelle et des fonds structurels. Ils ont également rencontré le pôle « Entreprises et coopération » de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges fructueux, permettant aux participants de mieux comprendre le fonctionnement des institutions européennes ainsi que les politiques en faveur des petites entreprises. L'occasion également de faire part de leurs attentes sur des sujets tels que l'accès au financement, la mobilité des apprentis, les normes ou encore le détachement de travailleurs.



Le chiffre clé

56% des entreprises artisanales sont équipées ou projettent de s'équiper d'un site internet.

Source : Consultation « Les entreprises et Internet », ADEN, janvier 2012

EURO BREVES

- Dans un courrier adressé à la Commission européenne, cinq ministres européens, dont Emmanuel Macron, appellent de leurs vœux un nouvel élan pour le Small Business Act.
- Les députés de la commission des affaires juridiques ont adopté leur rapport sur le règlement relatif aux petits litiges. Il prévoit d'abaisser le plafond pour lequel les personnes physiques peuvent utiliser la procédure simplifiée à cinq mille euros et le montant maximum des frais de justice. Limiter l'accès des entreprises individuelles à cette procédure revient précisément à en exclure les plus petites entreprises !
- Le Parlement a approuvé le compromis trouvé avec les Etats membres sur les procédures d'insolvabilité. L'objectif du règlement est de promouvoir une "logique de la seconde chance" pour les entreprises.
- Le Parlement a voté en commission de l'emploi la décision établissant une plateforme européenne visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré.
- Dans une lettre adressée à la Commission européenne, l'UEAPME fait part de son inquiétude devant la volonté du Comité de Bâle de réviser la pondération du risque applicable aux banques. Une telle mesure remettrait en cause l'accès des PME au crédit bancaire.
- Dans sa réponse à la consultation sur le 7e programme cadre, l'APCMA pointe la faiblesse de la participation des petites entreprises, en dépit d'un budget dédié aux PME. Des résultats dus à la complexité de la mise en œuvre, aux orientations qui privilégient la haute technologie et les start-up et la priorité donnée aux projets à grande échelle.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Laure-Anne Copel, Lucile Tronel · crédit photo : Niko · europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36